

VIA LE SDÉ

Montréal, le 18 août 2020

Paule Hamelin Associée
Ligne directe : 514-392-9411
paule.hamelin@gowlingwlg.com

Adjointe :
Tél. : 514-878-9641 p. 65254

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : ÉNERGIR – DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET À LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE
DOSSIER DE LA RÉGIE : R-4008-2017
Notre dossier : L153570003

Chère consœur,

Pour donner suite à la décision D-2020-098 de la Régie, la présente a pour but d'informer la Régie que l'ACIG n'a pas de commentaires particuliers à formuler sur la demande d'Énergir de maintenir le tarif provisoire de GNR en vigueur pour la période du 19 juin au 30 septembre 2019 et pour l'année tarifaire 2019-2020, de comptabiliser les écarts dans un CFR, ainsi que sur une nouvelle détermination d'un prix provisoire de GNR pour l'année 2020-2021 tel qu'il appert dans le document B-0335.

En outre, l'ACIG estime que la demande d'Énergir de maintenir un prix stable du GNR pour la clientèle avec un versement des écarts dans un CFR est justifiée. Pour ce qui est de la détermination d'un nouveau prix provisoire pour le GNR pour l'année 2020-2021 de 51,941¢/m³, l'ACIG s'en remet à la Régie.

Considérant ce qui suit, l'ACIG informe la Régie qu'elle ne présentera pas de preuve relative à la reconduction du prix provisoire du GNR ou à la détermination du GNR d'application provisoire pour l'année 2020-2021 et n'entend pas participer à l'audience qui se tiendra les 30 septembre et 1^{er} octobre prochain.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Paule Hamelin
PH/fp